

Avant

Inspection en classe par l'IEN tous les 3 ans
Note proposée par l'IEN et attribuée par l'IA selon une grille d'inspection qui suivait la carrière.

Possibilité de contester la Note
d'annoter et commenter le rapport d'inspection

Saisir la CAPD pour réviser la Note.

La Note entrait dans les barèmes:
Mouvement: Ancienneté + 1/2 Note + points de fermeture
Promotions: Ancienneté + (2X la Note) - correctif négatif lié aux promotions précédentes.
Hors Classe: 2X échelon + Note

Conséquences sur la carrière?

Disparition des promotions au grand choix ou au choix mais une accélération de carrière de un an aux seuls 6ème et 8ème échelons pour 30% des personnels évalués « excellents ».
Pour les autres un avancement à l'ancienneté.

Hors classe?

Aucun critère. Les signataires du dispositif évoquent la possibilité d'un barème. Mais aucune garantie n'est dans le texte.
Par ailleurs pour maintenir le nombre de hors classe, il faudrait que le taux de promus avoisine les 14% des promouvables (c'est-à-dire les enseignants au-delà du 9ème avec 2 ans d'ancienneté). Rien dans le texte n'assure que l'engagement qu'aurait pris Najat Vallaud Belkacem auprès de ses amis signataires SE et SNUipp de passer à 7% en 2020 sera respecté. Avec un tel taux, le nombre de promus à la hors classe devrait de toute façon baisser.

Plus de barème « Promotion »

Comment seront choisis les 30%? A ce jour aucune information officielle. Mais chacun comprend que la « tête du client » sera le critère le meilleur. Le SNUDI FO demande la mise en place d'un barè-

Qui a donné son accord au nouveau dispositif d'évaluation ?
SNUipp et SE ont voté **POUR** ce nouveau dispositif qui détruit le statut

Aujourd'hui:

Quand ? : 3 Rendez vous de carrière:

- Dans la seconde année du 6ème échelon
- Entre le 18ème et le 30ème mois effectués dans le 8ème échelon
- Au 9ème échelon dans la seconde année pour accéder à la Hors classe

Par qui?

- Le rendez vous de carrière comprend une inspection, un entretien effectué par l'IEN.
- Mais il sera immanquablement lié à « l'accompagnement » tout au long de la carrière.
- Cet accompagnement peut être individuel ou collectif. Il peut être volontaire mais aussi imposé par l'IEN.
- Il peut être effectué par les conseillers pédagogiques. Il peut avoir lieu hors temps de travail
- C'est la stagiairisation à perpétuité.

Comment ?

- La Note a disparu. L'IEN remplira après l'entretien de carrière, sur la base de l'inspection mais aussi n'en doutons pas des rapports faits par les conseillers pédagogiques, une grille d'évaluation.
- 15 Items où l'enseignant sera apprécié : Excellent —très satisfaisant —satisfaisant —à consolider.
- La grille d'évaluation ne porte que pour 1/36 sur le métier d'enseignant. Le reste concerne les relations avec les mairies, les partenaires de l'école, les parents, le zèle à appliquer les réformes en cours.
- L'IA donne l'appréciation finale selon les mêmes critères: Excellent —très satisfaisant —satisfaisant— à consolider.

